

Revue de presse agent orange

Thursday, December 03, 2015

<http://www.thanhniennews.com>

Vietnamese ignore health risks, catch fish from dioxin-polluted lakes for sale

By Tieu Thien – Le Quan, Thanh Nien News

A group of 20 men sneak into an airbase in the southern province of Dong Nai. They climb up a tree, jump over a fence and start to catch fish from the lakes inside Bien Hoa Airbase. After around seven hours, they leave with more than a hundred kilograms of fish. Then they drive their motorbikes for around an hour and stop on a sidewalk to sell the fish.

Their buyers never know that the fish have been caught illegally, from lakes heavily contaminated by extremely dangerous chemicals. The airbase, which is around 30 kilometers from Ho Chi Minh City, is one of the sites with the severest and longest lasting dioxin pollution in the world.

During the Vietnam War, the US stored a huge amount of toxic compounds including Agent Orange, Agent White, and Agent Blue there to use as defoliants and clear the forests to attack Vietnamese revolutionary forces.

Between 1969 and 1970, 2,500 liters of Agent White and 25,000 liters of Agent Orange were dumped into the environment, including lakes, according to official figures.

Locals who live near the area said strangers from other provinces have continued catching fish there for around three or four years despite notices warning that the lakes are polluted and eating anything from them will endanger one's health.

Locals said they are highly aware of the danger, but people coming from other places just overlook the risks. The fishers that Thanh Nien reporters followed last Sunday said they are migrants from the Mekong Delta's Soc Trang Province. They work at factories and go to the lakes to catch fish during the weekend. "No one ever stopped us," one of them said.

A local woman said sometimes there's an official passing by and ordering everyone to leave. But once the official leaves, everyone will be back to business.

Dao Xuan Nam, a local official, said the airbase is managed by the military. "The government has no right to check. We can only put up warning signs and tell people to be careful," Nam said.

Dang Minh Duc, deputy director of the province's environment department, also said that it is not the province's responsibility.

A military officer said the lake area is being managed by a business and the military will require it to "tighten the management" to stop people from fishing.

Le Ke Son, director of a national project for cleaning wartime chemicals, said he has seen pets, fish and chicken in the area with deformities due to dioxin exposure. Studies by the Ministry of Defense between 2000 to 2004 found the average dioxin concentration in the blood of people catching and those eating fish from the lakes to be 2,000 ppt (parts per trillion), compared to the safe limit of 10 ppt. "Fish in the area is dangerously exposed," Son said. "They must not be eaten."

samedi 12 décembre 2015

<http://fr.vietnamplus.vn>

Projection d'un film sur l'agent orange/dioxine au Vietnam, nommé aux Oscars

New York (VNA) - Consacré aux conséquences de l'agent orange épandu par l'armée américaine lors de la guerre d'agression au Vietnam, ce documentaire permet au public américain de mieux réaliser les souffrances endurées par de nombreux Vietnamiens à cause de la dioxine.

Le film "Châu, Beyond The Lines", d'une durée de 34 minutes, porte sur Le Minh Chau, victime de l'agent orange/dioxine. Malgré son handicap, ce jeune homme né en 1991 poursuit son

rêve de devenir peintre.

Ce film a été sélectionné par l'Académie américaine des Sciences et des Arts pour figurer au Top 10 des meilleurs courts métrages documentaires des Oscars de 2016.

Tourné durant 7 années, "Châu, Beyond the Lines" a été primé au festival du film Austin 2015.

L'image de ce jeune homme Le Minh Chau, handicapé mais mu d'une inébranlable volonté, a laissé de profondes impressions au public américain.

Après sa projection, les spectateurs ont tous signé la lettre ouverte de l'Organisation "Initiative spéciale sur l'agent orange/dioxine" du fonds Ford, destinée au Congrès américain afin de lui demander de régler les conséquences de l'agent orange/dioxine au Vietnam. - NDEL/VNA

10 décembre 2015

<http://l1d.fr>

Monsanto va être poursuivi pour crimes contre l'humanité à la Cour pénale internationale

DE L'UNION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE NAÎT UN TRIBUNAL INTERNATIONAL CONTRE LE COLOSSE DES BIOTECHNOLOGIES.

Après les maintes controverses autour de ses OGM et de sa stratégie impérialiste, la firme américaine Monsanto est encore une fois sous le feu des projecteurs !

Elle est invitée du 12 au 16 octobre 2016 à La Haye (Pays-Bas) à venir se défendre devant un tribunal contre de multiples chefs d'accusation. En effet, un collectif international de juristes, d'ONG, de mouvements citoyens et de personnalités (constitué en un comité de 24 personnes et 21 associations) souhaite poursuivre en justice la multinationale, accusée « de polluer l'eau, les sols ou l'air, d'accélérer l'extinction de la biodiversité et la progression de ce que l'Organisation mondiale de la santé (OMS) appelle l'« épidémie de maladies chroniques évitables » (cancers, maladies d'Alzheimer ou de Parkinson...) ou encore de menacer la souveraineté alimentaire des peuples, par le jeu des brevets sur les semences et de la privatisation du vivant »(Libération).

Voici ce qui a été annoncé lors d'une conférence de presse jeudi dernier, en pleine COP21. Mais est-ce possible en l'état actuel du droit ou ne s'agit-il que d'un énième coup médiatique ? En quoi ce tribunal est-il insolite et novateur ? Tour d'horizon des différents enjeux avec cette revue de presse de la Mission Agrobiosciences.

Rien n'a été laissé au hasard...

Le procès, tout d'abord.

Même s'il est vrai que ce tribunal n'aura pas de reconnaissance institutionnelle, il se différencie des précédentes actions menées en ce sens car il se composera de véritables juges et avocats internationaux, à l'image de Corinne Lepage (avocate et femme politique française engagée fortement en faveur de l'écologie et spécialiste du droit de l'environnement). Il s'agira aussi de vrais chefs d'accusation, établis à l'aide du droit international en vigueur, notamment les « Principes directeurs sur les entreprises et les droits de l'homme »(approuvés en 2011 par le Conseil des droits de l'homme des Nations unies) et les crimes de droit international tels que définis par la Cour Pénale Internationale (CPI).

Marie-Monique Robin, réalisatrice entre autres du documentaire « Le Monde selon Monsanto » et « marraine » du Tribunal Monsanto, l'affirme clairement dans Le Monde : « une vraie procédure judiciaire, de vrais juges, de vrais avocats, de vrais témoins ». L'entreprise Monsanto est d'ailleurs invitée à se présenter munie de son aréopage d'avocats pour tenter de contrer les arguments de l'accusation.

Le choix du lieu.

La Haye, ville où siège le gouvernement des Pays-Bas mais aussi la CPI et la Cour internationale de justice, ainsi que de nombreuses autres institutions européennes et internationales, notamment l'Office européen des brevets... Le Monde nous rappelle que la Haye a été en outre le théâtre d'un autre tribunal (un vrai, celui-ci) qui a condamné en juin 2015 l'Etat néerlandais à réduire ses émissions de GES (gaz à effet de serre) de 25 % d'ici à 2020 par rapport à 1990. Cette décision donnait alors raison à l'ONG Urgenda qui estimait que « l'effort actuel était insuffisant au regard de la contribution des Pays-Bas au réchauffement planétaire, et qu'il était du devoir du gouvernement de protéger sa population contre les impacts attendus du dérèglement climatique ».

Des actions similaires ont depuis vu le jour en Belgique et en France, portées respectivement par les associations Klimaatzaak et « Notre affaire à tous ».

Un pavé dans la mare pendant la COP21 ?

Même si l'estimation du niveau d'émissions de GES provenant de l' « agriculture industrielle » varient en fonction des sources (ONU, Inra, Greenpeace, etc.) et des variables prises en compte, tous semblent au moins s'accorder sur le fait qu'il s'agit d'un paramètre important ayant un impact non négligeable sur le changement climatique. C'est en fait :

« le symbole d'une agriculture industrielle et chimique qui pollue, accélère la perte de biodiversité, impacte la santé des peuples et contribue de manière massive au réchauffement climatique » explique Bio à la une, et ce, parce que les firmes comme Monsanto semblent courir uniquement après le profit. Elles menacent donc « la santé des humains et la sûreté de la planète »

Le cas Monsanto devrait servir d'exemple pour toutes les autres (sous-entendu, Syngenta, Bayer, BASF et compagnie) en situation oligopolistique sur les marchés des biotechnologies et des produits phytopharmaceutiques.

Pourquoi avoir attendu si longtemps ?

Les faits ne datent pas d'hier. Plusieurs actions isolées ont déjà été menées contre Monsanto aux quatre coins du monde. Mais Libération pointe du doigt la façon habile dont les firmes « très bien outillées » de ce type contrent tout recours en justice en provisionnant chaque année des sommes astronomiques dédiées à cet enjeu et en rendant le parcours des victimes difficile. Enfin, en cas de défaut avéré, elles préfèrent toujours :

« conclure un règlement amiable, de manière à éviter qu'émerge une jurisprudence défavorable. » En outre, « pour l'heure, aucun outil juridique ne permet de poursuivre au pénal une entreprise ni ses dirigeants qui sont responsables d'un crime contre la santé humaine ou l'intégrité de l'environnement » explique Marie-Monique Robin.

Ce tribunal se fait donc l'écho de toutes les victimes via une attaque, certes factice, mais groupée et d'ampleur inégalée.

Et maintenant ?

La mission est de taille. Le travail consiste désormais en l'établissement de « tous les faits reprochés au géant de l'industrie biochimique avant de le juger pour les dégâts directs et indirects causés par ses produits vendus dans le monde entier » (Bio à la une). Seront mis en exergue les exemples du glyphosate (molécule active du fameux herbicide de Monsanto, le Round up) et ses multiples conséquences potentielles ou avérées (autisme, cancer, intolérance au gluten et intoxication, selon Bio à la une), mais aussi les PCB (polychlorobiphényles, ou pyralènes, des polluants organiques persistants (Libération)) et la dioxine. Et la liste n'est pas exhaustive...

Un an ! C'est à peu près le temps qu'il reste pour rassembler ces chefs d'inculpation, les participants issus des cinq continents mais aussi et surtout les fonds nécessaires estimés à 1 million d'euros (rien que ça !) « à travers la plus vaste plate-forme de crowdfunding international jamais réalisée à ce jour » (Libération). L'enjeu est de parvenir à faire évoluer un droit naissant, celui de l'environnement et d'impulser une dynamique de modification du droit international, notamment en amendant « le statut de Rome à l'origine de la Cour pénale internationale » (Le Monde) pour intégrer le crime d' « écocide » (au sens général de destruction de l'écosystème, et donc de notre planète) dans les compétences de jugement de la CPI, au même titre que les « Les crimes : de génocide, contre l'humanité, de guerre et d'agression ».

Est-ce enfin l'heure de vérité de Monsanto ?

Pas encore. La firme n'est plus à un scandale ou procès près. Dans l'immédiat, le message ne s'adresse de toute façon pas tant aux titans du secteur phytopharmaceutique qu'aux grandes instances juridiques et pénales qui auront sans doute les yeux rivés sur cet autre tribunal à la Haye en octobre prochain. S'il s'avère que ce projet rencontre bel et bien le succès attendu (en terme de modification du droit), il se pourrait alors que le géant Monsanto montre des premiers signes de faiblesse...